

AMENDEMENTS À UNE DISPOSITION RÉGLEMENTAIRE DU CHANCELIER

Numéro : A-101

Objet : AVIS D'ADMISSION, DE RÉADMISSION, DE TRANSFERT ET DE MISE SUR LISTE DES FUTURS INSCRITS POUR TOUS LES ÉLÈVES

I. Description de l'objet et du propos du texte proposé à l'examen.

La Disposition Règlementaire A-101 du Chancelier pose les règles d'admission, de retrait et de transfert des élèves au sein du système scolaire public de la Ville de New York. La version précédente de ce texte, datée du 20 juin 2009, est modifiée de la manière suivante : (1) la procédure de placement des élèves, venant d'un pays étranger, dans un établissement du système scolaire public de la Ville de New York, est définie plus précisément ; (2) le principe de priorité accordée aux frères et sœurs est énoncé de façon plus claire ; (3) l'avantage qu'on donnait, à l'inscription en pré-Kindergarten universel, aux élèves, ayant un ou des frères/sœurs déjà inscrits dans l'école, même quand ils résidaient hors du secteur scolaire de rattachement de l'établissement, est désormais accordé aux élèves habitant dans ce secteur, (4) sont précisées les règles d'admission en Kindergarten des élèves résidant hors du secteur de rattachement de l'école ; (5) sont clarifiés la priorité et les droits des élèves que les écoles de leur secteur scolaire de résidence ne peuvent accueillir faute de surcharger leurs effectifs ; (6) la priorité d'inscription, accordée aux élèves à qui aucune place en collège (middle school) n'a été offerte via la procédure de choix de l'établissement, est rendue plus claire ; (7) sont fournies des informations sur l'obligation des écoles rattachées à un secteur scolaire d'accueillir les élèves qui résident dans cette aire géographique, et sur l'impact possible sur les programmes facultatifs ; (8) les droits à être admis ou réadmis des élèves passant au lycée sont clarifiés ; (9) les droits, des élèves handicapés dont l'IEP ou les services recommandés ont été modifiés, sont précisés ; (10) les coordonnées des personnes à contacter pour toutes questions sont mises à jour ; et (11) le nom des postes et des bureaux sont actualisés pour correspondre à l'organisation actuelle du Département de l'Éducation.

II. Renseignements pour savoir comment se procurer le texte intégral de la disposition réglementaire proposée.

Le texte intégral des amendements à cette disposition et sa version complète elle-même, sont publiés sur la page d'accueil du site internet de la Commission sur la Politique d'Éducation (PEP) à :
<http://schools.nyc.gov/AboutUs/leadership/PEP/publicnotice/2011-2012/Feb2012PEPRegulations>

III. Prénom, nom, bureau, adresses postale et email, et numéro de téléphone du ou de la représentant(e) du district urbain, qui connaît bien le document en passe d'être examiné et peut fournir des informations sur ce dernier.

Prénom, nom : Nicholas Farrell
Bureau : Office of Student Enrollment
Adresse : 52 Chambers Street, Room 414, New York, NY 10007
Email : RegulationA-101@schools.nyc.gov
Téléphone : (212) 374-6674

IV. Date, heure et lieu de la réunion de la Commission sur la Politique d'Éducation (Panel for Educational Policy) au cours de laquelle la Commission votera sur le texte proposé.

9 février 2012 à 18 h 00
Brooklyn Technical High School
29 Fort Greene Place
Brooklyn, NY 11217